Numéro 10 - 21 février 2018

Info-enseignant

Campagne REER Tournée du Fonds de solidarité FTQ

Voici la liste des établissements visités au cours des deux prochaines semaines dans le cadre de la tournée du Fonds de solidarité FTQ.

Pour voir la liste complète, visitez notre site Internet : syndicatchamplain.com

21 février École Le Rucher École Louis-H.-Lafontaine 22 février École de la Chanterelle École Saint-Mathieu

23 février École Mgr-Gilles-Gervais École au Cœur-des-Monts Centre de formation du Richelieu Centre d'intégration La Traversée

26 février École Antoine-Girouard École De Bourgogne 27 février École Sainte-Marie École Carignan-Salières

28 février École de la Source École Aux-Quatre-Vents

1 mars École De Salaberry

2 mars École de l'Aquarelle



La grand-mère de Mélanie – une histoire vraie

nelle de Mélanie, une enseignante du pri- Elle quitte le salon après 22 h. maire, meurt. Il s'agit du seul grand-parent qu'elle ait connu et elle en est très proche.

Elle est informée du décès durant la nuit, tuée le même jour. mais elle décide tout de même de se rendre au travail le lendemain.

soirée, mais c'est le samedi qu'auront lieu grand-mère. les funérailles.

Durant la semaine débutant le 16 janvier, congés qu'elle aurait pu prendre ? Mélanie apporte beaucoup de support à sa mère et elle s'affaire également à chercher des photos pour en faire un montage qui sera présenté au salon funéraire. Elle discute avec elle du déroulement des funérailles tous les soirs et elles prennent ensemble les décisions concernant la cérémonie religieuse.

L'enseignante travaille selon son horaire habituel du lundi au jeudi, mais décide de prendre congé le vendredi 20 janvier. Il s'agit de la seule journée de congé demandée en relation avec le décès de sa grandmère

Ce jour-là, Mélanie prend du temps pour s'occuper des fleurs, préparer ses enfants aux rituels entourant un décès et se changer les idées. Puisque la famille immédiate doit se rendre à 18 h 30 au salon funéraire, elle propose à ses parents de venir souper à la maison.

Comme elle fait partie d'une grande famille, beaucoup de gens viennent au salon

Le 12 janvier 2017, la grand-mère mater- funéraire et elle les accueille toute la soirée.

Le lendemain, les funérailles ont lieu comme prévu et la mise en terre est effec-

Lorsqu'elle retourne au travail, Mélanie présente une demande de congé et fournit Il est prévu que la famille reçoive les un certificat indiquant qu'elle a dû s'absencondoléances le vendredi 20 janvier en ter pour assister aux funérailles de sa

Mélanie a-t-elle bénéficié de tous les

C'est la clause 5-14.02 qui précise quels sont les congés pouvant être pris en cas de décès d'un proche. Pour ce qui est d'une grand-mère, il s'agit de 3 jours consécutifs ouvrables ou non à compter de la date du

Ce qu'il faut en comprendre, c'est que c'est le décès qui fixe le congé. À première vue, le fait que Mélanie ait travaillé au moment où elle aurait pu être en congé lui a fait... perdre les congés prévus pour le décès de sa grand-mère.

Effectivement, le 12 janvier est un jeudi. Mélanie apprend le décès de sa grand-mère durant la nuit, mais elle va tout de même travailler le 13 janvier.

Les jours prévus pour le décès de sa grand-mère, selon l'entente nationale, sont donc le vendredi 13, le samedi 14 et le dimanche 15 janvier.

L'obligation que le congé se prenne à compter de la date du décès ne s'applique

Suite au verso

Frais de scolarité

Vous avez jusqu'au 1er avril 2018 pour 10 000 \$ pour les frais de scolarité. Lors de ne 2017.

Cette année encore, le Comité de perfectionnement a réservé un budget de

transmettre votre demande de rembourse- sa réunion du 5 avril 2018, le Comité fera ment des frais de scolarité et vos pièces le bilan des demandes reçues. La somme de justificatives à Mme Karine Tremblay au 10 000 \$ sera alors répartie équitablement Service des ressources humaines de la entre les personnes ayant soumis une de-Commission. Votre demande doit concer- mande de remboursement jusqu'à concurner les cours suivis et réussis entre le rence de 60 % du montant réclamé, mais 1er janvier et le 31 décembre 2017 tou- sans excéder le montant total de 10 000 \$. chant ainsi les sessions hiver, été et autom- Il est donc possible que les personnes reçoivent moins que 60 % de leurs frais.

Richard Bisson

La grand-mère de Mélanie – une histoire vraie (suite)

plété sa journée de travail quand elle a appris le décès de sa impossible de dissocier de la cérémonie même des funérailles. grand-mère. Dans un tel cas, le congé débute le lendemain de

Qu'en est-il du congé qu'elle a pris le vendredi précédant le jour des funérailles ?

conserver une des journées de congé prévues pour un décès samedi 14 ou le dimanche 15 janvier à l'occasion des funérailafin de l'utiliser à l'occasion des funérailles ou de la mise en les.

L'utilisation des termes « à l'occasion des funérailles » fait en pu avoir un congé plus long? sorte que le congé n'a pas à être pris nécessairement le jour même des funérailles. D'ailleurs, le mot « funérailles » inclut toute célébration ou tout rituel soulignant le décès.

Bref, la journée qui peut être conservée peut aussi couvrir la période entourant immédiatement les funérailles et non la seule journée de celles-ci.

Dans le cas de Mélanie, le congé qu'elle a réclamé est directement relié aux funérailles devant avoir lieu le lendemain. Même si les condoléances étaient reçues par la famille en soirée, elle a eu, ce jour-là des activités en lien avec les rituels

pas dans un cas comme celui de Mélanie. Elle avait déjà com- entourant le décès de sa grand-mère, qu'il est pratiquement

Mélanie a donc pu avoir un congé pour décès le vendredi 20 janvier.

Notez que la journée qu'elle pouvait conserver aurait pu être ouvrable ou non. Dans ce cas-ci, Mélanie aurait eu intérêt à La convention nationale indique aussi qu'un enseignant peut prendre le vendredi 13 janvier en congé et à déplacer soit le

Si la grand-mère de Mélanie avait habité loin, aurait-elle

Elle aurait effectivement pu bénéficier :

- d'un (1) jour additionnel si les funérailles ou la mise en terre avaient eu lieu à plus de 240 kilomètres de son lieu de rési-
- de deux (2) jours additionnels si elles avaient eu lieu à plus de 480 kilomètres.

Cette ou ces journées auraient pu être utilisées, une seule fois, soit à l'occasion des funérailles, soit à celui de la mise en terre, selon son choix.

Richard Bisson

Rencontre sur les droits parentaux Invitation aux récents ou futurs parents

Le Comité des jeunes du Syndicat vous invite à une rencontre d'information sur les droits parentaux (maternité, paternité, adop-

> Le lundi 12 mars 2018 de 16 h 30 à 19 h au Syndicat de Champlain

Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale à la CSQ, et Mathieu Rhéaume, conseiller à la sécurité sociale au Syndicat, seront les personnes-ressources lors de cette ren-

Vous devez obligatoirement signifier votre intérêt à participer à cette rencontre en utilisant le formulaire électronique désigné sur le site Internet du Syndicat à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».

Le nombre de places est limité. Un courriel confirmant votre inscription vous sera envoyé quelques jours avant la rencontre.

Vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire.

> Sébastien Potvin Comité des jeunes

Reclassement

La convention collective prévoit à la vous pouvez aussi fournir à la Commisre, il faut, avant le 31 janvier de l'année émettra. scolaire en cours, avoir complété les étu-

diplômes, brevets ou autres documents lais prescrits. officiels portant le sceau de l'institution.

Dans l'attente des documents officiels.

clause 6-3.01 que, pour se voir reconnaî- sion scolaire une copie de la demande tre une année de scolarité supplémentai- écrite adressée à l'institution qui les

Le réajustement salarial, faisant suite des nécessaires à une nouvelle évaluation au reclassement, prendra effet, rétroactide ses années de scolarité et fournir à la vement, à la 101° journée de l'année de Commission scolaire, avant le 1er avril de travail, soit au 29 janvier 2018. Gardez cette même année, les documents requis. toujours une copie des documents que Vous devez fournir à la Commission vous déposez à l'employeur pour en atles relevés de notes, bulletins, certificats, tester l'authenticité et le respect des dé-

> Mark Infante Conseiller en relations de travail

8 mars - Féministes tant qu'il le faudra !

coupes dans les services publics, l'absence femmes. d'équité salariale pour de nombreuses le mythe de l'égalité déjà atteinte : les Slab Regular, sur Google Fonts. barrières dressées devant les femmes se perpétuent. Le mouvement féministe continue de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent.

À l'approche des élections provinciales,

Les multiples violences contre les fem- les beaux discours qui réaffirment que mes et notamment les femmes autochto- l'égalité entre les femmes et les hommes nes, les violences sexuelles révélées par est une valeur fondamentale ne font pas #moiaussi, l'impact sexiste du néolibéra- disparaître, dans les faits, les inégalités lisme et des mesures d'austérité dont les économiques et sociales que subissent les

Cette année, le concept choisi par le femmes, la privatisation des services de Collectif 8 mars mise sur la typographie garde éducatifs, la discrimination systé- créée par l'Américaine Karolina Lach, mique en emploi qui persiste pour toutes une des rares femmes dans ce métier trales femmes et en particulier pour les fem- ditionnellement masculin. On peut télémes racisées ou en situation de handicap, charger gratuitement la police, Arbutus



Source: Collectif 8 mars